

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 20 février 2004
(convocation du 9 février 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Février Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. DUCHENE Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel
M. ROUSSET Alain à Mme CARTRON Françoise
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain
M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre
M. DAVID Jean-Louis à M. VALADE Jacques
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice

Mme DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JOUVE Serge à M. JAULT Daniel
M. LOTHAIRE Pierre à M. QUANCARD Joël
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCHERZ Jean à Mme WALRYCK Anne
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. QUERON Robert à M. CANIVENC René
Mme VIGNE Elisabeth à Mme TOUTON Elisabeth

Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 h 00)
Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude à M. CANOVAS Bruno (jusqu'à 10 h 30)
Mme CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISSON Serge (jusqu'à 10 h 15)
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (jusqu'à 10 h 00)

LA SEANCE EST OUVERTE

**BORDEAUX - Opération "73-75 Cours de la Martinique" - Acquisition
amélioration de 5 logements PLUS - Dépassement de charge foncière -
Demande de subvention - Décision - Autorisation -**

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La SA d'HLM DOMOFRANCE sollicite une subvention au titre du dépassement de la charge foncière de référence concernant une opération d'acquisition amélioration de 5 logements PLUS sis 73-75 cours de la Martinique à BORDEAUX.

Conformément aux dispositions de la délibération n° 98/1047 du 18 décembre 1998 relative à la politique du logement et au transfert de compétence du Programme Local de l'Habitat, complétée par les délibérations n° 2000/1009 ; 2000/1010 et 2003/0674 portant respectivement sur le PLH, les modalités d'intervention de la Communauté au titre de la Politique de la Ville et le Règlement d'Intervention Habitat et Politique de la Ville, notre établissement peut participer, à parité avec la commune d'implantation, au financement du dépassement de charge foncière aux côtés de l'Etat et des différents partenaires.

Le dépassement de la charge foncière calculé par l'Etat s'élève à 206 824,00 euros.

L'Etat a décidé d'intervenir à hauteur de 25% du dépassement soit 51 706,00 euros.

La ville de BORDEAUX, dans sa délibération du 20 octobre 2003 a décidé de verser une subvention pour surcharge foncière de 51 706,00 euros soit 25 % du dépassement.

La SA d'HLM DOMOFRANCE a décidé d'intervenir pour un montant de 51 706,00 euros soit 25% du dépassement.

Aussi, conformément aux dispositions susvisées, il est proposé que la Communauté Urbaine verse une subvention pour surcharge foncière d'un montant maximum de 51 706,00 euros.

Le plan de financement de la surcharge foncière de cette opération est établi de la façon suivante :

Participation de l'Etat	51 706,00 euros	25 %
Participation de la ville de Bordeaux	51 706,00 euros	25 %
Participation de la SA d'HLM DOMOFRANCE	51 706,00 euros	25 %
Participation de la CUB	51 706,00 euros	25 %
Total du dépassement de la charge foncière	206 824,00 euros	

La participation financière communautaire sera versée dans les conditions suivantes :

- 50 % à la signature de la convention,
- 50 % à la fin des travaux sur présentation des pièces suivantes :
 - l'acte notarié d'acquisition du foncier ;
 - la déclaration d'achèvement des travaux ;
 - le certificat de conformité ;
 - le récapitulatif des factures ;
 - le calcul final de la DDE.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, et si tel est votre avis, de bien vouloir :

DECIDER

- de la participation de la Communauté Urbaine au financement du dépassement de charge foncière présenté par cette opération à hauteur de 51.706,00 euros,
- de l'imputation des crédits correspondants au chapitre 67, article 6745 fonction 72 programme HC09 du budget de l'exercice en cours.

AUTORISER

Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée précisant les modalités de la participation communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 février 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. VÉRONIQUE FAYET